

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/07/2018

Dossier complet le :

30/07/2018

N° d'enregistrement :

F093 J8P 0240

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la tuyauterie d'aspiration des groupes motopompes nécessaires à la prévention des incendies sur le site de Dépôts Pétrolier de Fos (Fos sur mer).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PARAYRE

Prénom ERICK

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPOTS PETROLIERS DE FOS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mr Erick PARAYRE Président Directeur Général

RCS / SIRET

6 3 7 | 1 8 0 | 8 8 6 | 0 0 0 | 1 1

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a. Autres ICPE soumises à autorisation	Rubrique 1432, 1433, 1434, 2910 Combustion avec puissance de 12.3MW, 2920 et 2925
11. b. Reconstruction d'ouvrages existants	Maintien en état des ouvrages de pompage du groupe incendie du site (les crépines des deux tuyauteries et les infrastructures portantes (passerelle) au niveau du canal)
18. Dispositifs de prélèvements d'eau de mer supérieur à 30m ³ /h SEVESO	Les groupes incendies ne fonctionnent qu'en cas d'incendie ou en phase de test hebdomadaire. Ils ont une capacité de 770m ³ /h (unitaire). Classement SEVESO Seuil haut

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de Dépôts Pétrolier de Fos est spécialisé dans le stockage, la manipulation et le transports de produits pétroliers inflammable. Il est situé sur la zone industrielle de Fos sur Mer. Le risque majeur du site étant l'incendie, celui-ci dispose d'un groupe de pompage puisant l'eau de mer dans le canal de navigation prolongeant la darse sud jusqu'au canal d'Arles à Port de Bouc, propriété du GPMM.

Les travaux concernent plusieurs éléments nécessaires au bon fonctionnement du groupe incendies du site :

- la canalisation allant des fosses d'aspiration au canal: elle sera soit remplacée pour sa partie terrestre se situant en dessous du parking du site DPF, soit retubée hors eau pour la partie passant en dessous de la RP546.
- les crépines de celles-ci ainsi que les infrastructures les supportant au niveau du canal seront retirées et remplacées par des structures neuves identiques

L'ensemble des remplacement sera effectué hors eau pour limiter les problématiques liées à la dispersion de fine dans le milieu.

4.2 Objectifs du projet

Suite au diagnostic de nombreux désordres sur la canalisation et les crépines d'aspiration du groupe motopompe incendie du site de Dépôts Pétroliers de Fos, l'objectif du projet est de remettre en état les installations de protection incendie qui sont nécessaires à la sécurité du site.

Il s'agit donc uniquement d'une remise en l'état des structures existantes présentant aujourd'hui des désordres nuisant à leur bon fonctionnement. Aucune artificialisation du trait de côte n'est prévue, et les structures de pompage seront remplacées à l'identique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront organisés en différentes phases:

- Une première phase consistera à fermer le bras du canal par un batardeau en big bag pour la réalisation des différents travaux avec la mise en place d'un système de pompage autonome.

La plateforme soutenant les crépines, la tôle larmée au droit de la structure en béton et les crépines seront entièrement déposées. En parallèle, une tranchée sera réalisée sous le parking du site pour servir de zone de travaux pour le retrait de la canalisation qui sera déposée.

- Deuxième phase le retubage: La canalisation passant en dessous de la voie de circulation fera l'objet d'un nettoyage avec scaphandrier. Le bras du canal étant fermé, ces opérations n'engendreront pas de dispersion de fine.

Le retubage sera alors effectué avec une canalisation en PEHD, assemblée mécaniquement avec la section refaite au niveau du parking.

- Troisième phase remplacement de la canalisation sous le parking, et rebouchage de la tranchée

- Quatrième phase consistera en la pose d'une nouvelle passerelle après remise à niveau du GC au niveau du canal ayant les mêmes dimensions que la précédente, et la création d'un nouveau puisard. Un fois les opérations réalisées, le bras du canal sera réouvert par le retrait du batardeau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation n'entraînera aucune conséquence supplémentaire à celles actuelles de fonctionnement des installations. Il s'agit en effet de travaux de remplacement à l'identique des structures vieillissantes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au titre de la loi sur l'eau à une procédure de déclaration et entre dans les rubriques : 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 Euros mais inférieur à 1 900 000 Euros.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de canalisation remplacée ou retubée	48 m
Longueur de berges concernées par les travaux	10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Dépôts Pétroliers de Fos
ZI secteur 81 - Audience 818
13270 FOS SUR MER
Feuille de cadastre: 000 BT 01
Parcelle 0016

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°54'49"79 Lat. 43°25'56"43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des Bouches du Rhône. Arrêté Préfectoral du 3 Octobre 2017
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Fos Est approuvé le 30 Mars 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Dépôts Pétroliers de Fos N° BASOL 13.0096 L'Etude Simplifiée des Risques a été prescrite par AP du 16/06/99. Le site est en classe 2. Le site est en classe 2; le contrôle piézomètre, en aval hydraulique du site, se poursuit (4 piézomètres, surveillance semestrielle) conformément à la conclusion de l'ESR . Pas d'anomalie .
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de travaux située à 4 kms du site de la Directive Oiseaux "Etangs entre Istres et Fos" FR9312015
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux concernent le système de pompage du réseau incendie du site qui pompe l'eau dans le canal de navigation d'Arles à Port de Bouc (milieu marin). Ce système est déjà existant mais nécessite une remise à niveau. Il permet un pompage en cas d'incendie à un débit de 2 X 770 m3/h. Les pompes ne fonctionnent qu'en cas de test du système ou en cas d'incendie sur le site. L'impact est donc limité dans le temps et restreint en terme de volume.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est justement destiné à veiller à une meilleure gestion des risques incendie sur le site. Il s'agit de remettre à niveau les installations de pompage d'eau incendie qui sont nécessaires à la sécurité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone de chantier sera mise en place à l'intérieur du site DPF au niveau du parking. Le chantier nécessitera l'utilisation d'une pelle mécanique, de chariot élévateur, de camions bennes, d'une grue pour le retubage et la pose de la passerelle et du GC, de pompes et de bac de décantation Les incidences seront limitées dans le temps au différentes phases de chantier qui durera environ 2 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des bruits liés au fonctionnement des engins et au remplacement des installations. La réglementation en matière de bruit sera respectée et la gêne se limitera à la durée des travaux prévus sur environ 2 mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émanations sont possibles lors du nettoyage de la canalisation, ou lors de la mise en place du nouvel enrobé sur le parking pour boucher la tranchée de la canalisation. Il s'agit d'une gêne réduite à un ou 2 jours et restreinte à la zone proche du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront uniquement en lien avec les émissions des engins de chantier sur zone lors de la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides liés au nettoyage et ou au remplacement de la canalisation seront tous repris grâce à un système de récupération sur la zone de chantier, puis pompés et passés dans un bac de décantation.</p> <p>Aucun rejet non traité ne sera effectué dans le milieu marin.</p> <p>La mise en place des batardeaux en big bag nécessitera un pompage et un rejet qui sera également transféré dans un bac de décantation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de remplacement généreront des déchets de chantier inertes non dangereux composés principalement de gravats issus de la démolition des structures vétustes, et de tronçons de canalisation.</p> <p>Les déchets seront mis en décharge dans le respect de la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de chantier : avec notamment mise en place d'un dispositif de collecte et d'évacuation des rejets liquides en lien avec les travaux.

Mesure de Réduction :

Temps de chantier réduits et réalisation hors période estivale.

Mise en place d'un groupe de pompage de secours pour pallier au non fonctionnement des groupes incendie lors des travaux.

Changement à l'identique des éléments en contact avec le milieu marin pour éviter une artificialisation des berges supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Choix technique du retubage pour éviter toutes incidences sur la circulation de la voie RP 546 sous laquelle passe la canalisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- il est nécessaire à la sécurité du site
- il est effectué sur les installations en place dont la présence et le fonctionnement ont déjà fait l'objet d'autorisations
- des mesures de réduction ont été prises en amont pour ne pas accroître l'impact des travaux et les futurs impacts de l'installation notamment pour éviter une artificialisation des berges supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
- Il s'agit de travaux réduits et maîtrisés, le principal impact est lié à des apports de rejets turbides dans le milieu marin, mais la mise en place de batardeaux, de pompage et de bac de décantation réduira fortement ce risque..

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Fos Sur Mer

le, 04 juillet 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

